

## COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 29 OCTOBRE 2018

Le vingt-neuf octobre deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de BROUQUEYRAN, dûment convoqué le vingt-trois octobre, s'est réuni en session ordinaire, à vingt heures trente à la mairie sous la présidence de Monsieur SAUMON Jean-Louis.

**PRESENTS : SAUMON Jean-Louis, DARTIGOLLES Christian, SAPHORE Christine, LAULAN Christine, ORLIK Sylvain, DAURIAN Michel, DILLAR Yves, BUSSY Nicolas,**

**Absents excusés : GOURGUES Gregory, BOUQUET Jocelyne, DE LAMBERT Laurence**

**Secrétaire de séance : DILLAR Yves**

### D 17-2018 CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES - SMACL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a demandé une proposition d'assurance à SMACL Assurances, pour la couverture des risques d'incapacité du personnel affilié à la CNRACL (Accidents de service, maladie professionnelle, maladies graves, maternité, maladie ordinaire...)

*Suite à l'examen des conditions de garanties et de cotisations proposées par SMACL Assurances, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de souscrire au contrat d'assurance SMACL Assurances pour une durée de trois ans*

### D 18-2018 CONTRAT D'ASSURANCE MULTIRISQUES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une négociation a été menée auprès de la Compagnie SMACL Assurances pour assurer les bâtiments communaux dans le cadre de l'assurance multirisques, et de la protection juridique. Cette négociation permet, en plus de mettre en concurrence le coût de l'assurance, de faire le point sur ce qui est assuré dans le cadre du contrat actuel et sur ce qui est assurable. L'offre proposée permet à la commune d'être couvert sur d'avantages de risques pour le même coût annuel que l'assurance actuelle.

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de souscrire au contrat d'assurance SMACL Assurances pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021.*

### D 19-2018 REU – COMMISSION DE CONTRÔLE - DESIGNATION CONSEILLER MUNICIPAL - DELEGUE DE L'ADMINISTRATION – DELEGUE DU TRIBUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'entrée en vigueur de la réforme des modalités d'inscriptions sur les listes électorales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et de la mise en place du Répertoire Electoral Unique (REU).

L'INSEE procédera à des inscriptions et radiations d'office. La commission administrative de révision des listes sera supprimée. Le traitement des demandes d'inscriptions volontaires se fera de manière permanente. Les décisions d'inscription et de radiation seront prises par le Maire.

Cette réforme impose la création d'une commission de contrôle qui *après débat se composera ainsi* :

- Mme. LAULAN Christine conseillère municipale.
- M. LEGLISE Philippe, délégué de l'administration
- M. LATASTE Bernard, délégué du Tribunal de Grande Instance.

### D 20-2018 ACQUISITION TERRAIN AU LIEU-DIT BOURRIOT

Monsieur le Maire Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement des terrains situés au lieu-dit Bourriot-Ouest, il conviendrait d'acquérir les bandes de terrain aux abords du fossé communal afin de simplifier et faciliter l'entretien des abords de la chaussée.

Les pourparlers entre Monsieur le Maire et Monsieur Bertrand De LAMBERT DES GRANGES, propriétaire desdites parcelles cadastrées WD -70-71-72-73-74-75-77 ont conduit à l'entente suivante : les parcelles seront cédées pour l'euro symbolique, les frais d'acte notariés seront à la charge de la commune. Délibération adoptée à l'unanimité

## D 21-2018 PROJET DE COUVERTURE NUMERIQUE « GIRONDE HAUT MEGA » – REPARTITION FINANCIERE

La mise en œuvre du projet de couverture numérique du territoire de la CdC est estimée à 5 023 668 € net public. La participation financière de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde, en investissement, après prise en compte des co-financements publics (FSN, FEDER...) et des recettes prévisionnelles, est répartie entre les communes membres et la Communauté des Communes du Réolais en Sud Gironde selon le tableau présenté au cours de la séance du 25 octobre.

Vu l'importance de l'effort financier requis même si la participation locale doit être mise en perspective du montant total de l'investissement, le principe d'une participation des communes a été actée en réunion du Bureau communautaire de la CdC.

Le projet sera donc engagé sous réserve que les communes membres octroient un fond de concours en investissement à la CdC et/ou consentent une révision de leur attribution de compensation du montant de leur participation attendue.

La participation financière globale de la commune de Brouqueyran s'élève à 5 565 € et est ainsi répartie : participation de la commune de Brouqueyran : 2 782 €, participation de la CDC : 2 782 €

Cette participation devra être versée à compter du 01/01/2019, de manière annuelle sur une durée totale prévisionnelle de 18 ans (2019 – 2036), et l'annuité de la commune de Brouqueyran sera de 232 €.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

### INFORMATIONS DIVERSES

- Délégués communautaires SIPHEM (Syndicat Mixte Inter-Territorial du Pays du Haut Entre Deux Mers) : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la modification en cours de la désignation des délégués. En effet, 4 communautés de communes, soit 101 communes, adhèrent au SIPHEM. L'assemblée délibérante du comité syndical est actuellement constituée de deux délégués par commune.  
A l'avenir, seuls 17 délégués communautaires (et 17 suppléants) de la CDC du RSG seront désignés pour être membres du comité syndical du SIPHEM.
- Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) mis en place par le conseil municipal du 27 novembre 2017 devra prochainement être complété après avis du comité technique du CDG 33 au vu du caractère devenu obligatoire du CIA (Complément Indemnitaire Annuel).
- Une armoire NRO sera prochainement implantée sur le terrain face à la mairie.
- Les travaux de mise en place de l'assainissement collectif portés par le SIAEPA débiteront au premier semestre 2019 et la livraison est prévue pour l'été 2019.
- La vente du terrain face à la mairie est en attente de la signature du propriétaire M. DE LAMBERT.
- Des travaux de réfection de l'accès au lac sont en cours, un portique sera également installé ; ces travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SMAHBB.
- Columbarium : en attente de la livraison par l'entreprise Dupuy-Chauvin.
- Le Conseil Départemental de la Gironde accorde à la commune au titre de l'exercice 2018 : 8 198 € au titre du FDAEC, 26 172 € correspondant au Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation et 13 425 € dans le cadre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle.
- Monsieur le Maire donne lecture du « Manifeste des Territoires » initié par les conseillers départementaux de la Gironde qui donne une continuité à la mobilisation du 13 octobre dernier, et propose aux membres du Conseil Municipal de le signer.
- Mme Christelle DUBOS étant nommée Secrétaire d'Etat, c'est M. LAVERGNE Pascal, son suppléant, qui est désormais Député. Il démissionne de la vice-présidence, mais restera délégué communautaire ; il ne sera plus président de la commission GEMAPI, mais demeurera le rapporteur de cette commission.

### QUESTIONS DIVERSES

- Au vu des besoins et des espaces verts prochainement acquis, l'acquisition d'un tracteur-tondeuse est à envisager.
- Cérémonie du 11 novembre : commémoration du centenaire de la Grande Guerre, les cloches de l'église sonneront à cette occasion à 11h.